

7. Finances  
7.1. Décisions budgétaires  
7.1.2. Délibérations liées au budget

D2022\_21

**EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 22 février à 18h30 le conseil communautaire de la communauté de communes Rhône Lez Provence, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Bollène sous la présidence de M. Anthony ZILIO.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers communautaires le 16 février 2022.

Secrétaire de séance : Mme Laurence DESFONDS FARJON

Présents : 26

Anthony ZILIO, Benoît SANCHEZ, Christian PEYRON, Marie-Andrée ALTIER, Hervé FLAUGERE, Katy RICARD, Laurence DESFONDS FARJON, Marie-Claude BOMPARD, Laëtitia ARNAUD, Christian AUZAS, Pierre AVON, Jean-Marie BLANC, Françoise BOUCLET, Juan GARCIA, Jean-Marc GUARINOS, Myriam GUTIEREZ, Denis MAUCCI, Anne-Marie SOUVETON, Florence JOUVE-LAVOLÉ, Jean-Yves MARECHAL, Virginie VICENTE, Jean-Louis GRAPIN, Laure DAVID-GITTON, Sylvie BONIFACY, Joël RACAMIER, François LUCAS

Représentés : 04

Bruna ROMANINI représentée par Christian PEYRON  
André VIGLI représenté par Anthony ZILIO  
Jean-Pierre LAMBERTIN représenté par Hervé FLAUGERE  
Marie CALERO représentée par Marie-Claude BOMPARD

Absent excusé : 01

Claude RAOUX

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
31	26	30	PREND ACTE		

**D2022\_21  
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

**Rapporteur** : M. PEYRON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 FEVRIER 2022**

D2022\_21

Conformément à l'article L.2312.1 du CGCT, le budget de la communauté de communes est proposé par le Président et voté par le conseil communautaire. Un débat a lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de débattre sur les orientations budgétaires pour 2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Monsieur Denis MAUCCI quitte la salle du conseil communautaire à 19h54.

- **PROCEDE** au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022
- **PREND** acte de sa tenue

Acte certifié exécutoire par :

- Dépôt / Envoi en préfecture le
- Publication le
- Notification le

  
Anthony ZILIO

  
Le Président

Anthony ZILIO

communauté de communes



**RHÔNE LEZ  
PROVENCE**

Bollène • Lamotte-du-Rhône  
Lapalud • Mondragon • Mornas

# Débat d'Orientations Budgétaires 2022 Rapport

## Préambule

Plusieurs formalités substantielles doivent précéder le vote des budgets primitifs des collectivités et de leurs établissements publics.

Ainsi, l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales rend applicable à notre EPCI l'ensemble des dispositions de l'article L.2312-1 du même Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Celui-ci prévoit notamment que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport ci-avant mentionné comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le II de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 a apporté de nouveaux compléments à ce débat en imposant que des précisions soient présentées concernant l'évolution :

- des dépenses réelles de fonctionnement (en valeur)
- des besoins de financement.

## 1. Contexte macro-économique en 2022

D'un point de vue local comme national, l'environnement financier des collectivités est toujours très fortement perturbé par la crise sanitaire COVID 19.

### 1.1 . Activité économique

L'année 2021 est marquée par une reprise nette mais pourtant sous contrainte.

C'est ainsi que les économistes de l'INSEE le précisent dans leur note de conjoncture publiée le 14 décembre 2021 :

*« (...) Dans les principales économies de la zone euro, la reprise a été nette pendant l'été. La France a retrouvé globalement son niveau d'activité d'avant crise (quatrième trimestre 2019) dès le troisième trimestre 2021 (...) Les dernières enquêtes de conjoncture demeurent globalement favorables en Europe, mais elles ont pour partie été collectées avant la résurgence des inquiétudes sanitaires. En fin d'année, la croissance se tasserait dans la plupart des pays. Le potentiel de rattrapage apparaît en effet désormais de moindre ampleur (sauf en Espagne) et les difficultés d'approvisionnement, très fréquemment signalées dans les enquêtes, continuent de peser sur l'industrie. (...) »*

La reprise, si elle est bien présente économiquement est donc bridée par les inquiétudes sanitaires et par les difficultés d'approvisionnement.

### 1.2 Croissance

Dans ce contexte, la croissance française a réussi à rebondir et à dépasser son niveau d'avant la crise, selon l'INSEE.

En effet, la crise sanitaire mondiale a entraîné une croissance de - 8 % en 2020, le rebond en 2021 a été net et plus élevé qu'attendu.

La croissance s'établit pour l'année écoulée à + 7 %, un chiffre qui excède les attentes.

### 1.3 Inflation

Sur les 12 mois de l'année 2021, l'inflation moyenne est de 1.6%:

- L'énergie a augmenté de 10.5%
- L'alimentation a augmenté de 0.6%
- Les services ont augmenté de 1.2%
- Les produits Manufacturés ont augmenté de 0.3%
- Les tabacs ont augmenté de 5.5%

Le gouvernement a estimé une inflation de 1.5% comme hypothèse de travail pour la construction de la Loi de Finances pour 2022. Les économistes de l'INSEE et de la Banque de France tablent sur une inflation proche de 2,5 % pour 2022.

### 1.4 Chômage

Le taux de chômage fin 2020 s'était établi à 9.7%. Selon les évolutions de la crise sanitaire, il avait été anticipé à 12% en 2021. Considérant la nette reprise économique, le taux de chômage est de 8.1% fin 2021.

### 1.5 Coût de la Dette

Les taux d'intérêt sont descendus à des niveaux très bas en 2021 (autour de 1%) et ont amorcé une remontée en fin d'année en raison de la demande en capital liée à la reprise économique.

### 1.6 Déficit Public

Le **déficit** public croit en 2020, à 11.3% du PIB en raison de la crise COVID 19. La reprise a permis de ramener le déficit public à près de 7% en 2021 ; les objectifs de la Loi de Finances 2022 sont les suivants : 5% en 2022 et 3% d'ici à 2027.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit en % du PIB	-3.5%	-2.7%	-2.6%	-3.1%	-11.3%	-7%	-5%

## **2. Contexte et Finances Locales**

### **2.1 Evolution des dépenses locales**

En 2021, les dépenses de fonctionnement des EPCI ont augmenté en moyenne de 1.4 % et les dépenses d'investissement ont en moyenne augmenté de 4.3 %.

Il est impératif de rappeler que si l'investissement repart après une pause contrainte par la crise sanitaire en 2020 (confinement), les dépenses de fonctionnement restent impactées par la situation sanitaire.

La CCRLP a continué à faire face à des charges directement liées à la situation sanitaire :

- Ouverture d'un centre de vaccination,
- Les postes « produits d'entretien » et frais de nettoyage des locaux sont à des niveaux très importants afin d'assurer les cadences d'entretien et les protocoles sanitaires renforcés.
- Augmentation des prestations d'entretien pour gérer les augmentations de passage pour nettoyage et désinfection des bâtiments.

### **2.2 La loi de Finances 2022**

Les principales mesures de la loi de Finances initiale pour 2022 peuvent se décliner comme suit.

#### **2.2.1 Mesures relatives à la fiscalité locale – Un contexte fiscal instable :**

##### **2.2.1.1 Poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation et impact sur les collectivités locales**

80 % des foyers ont bénéficié de la suppression de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale à compter de 2020.

En 2022, pour les 20 % de foyers restants, une diminution progressive de la taxe d'habitation sur la résidence principale continue à s'appliquer jusqu'à sa suppression définitive en 2023.

##### **2.2.1.2 Mesures visant au soutien à l'activité économique :**

En 2021, la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles, s'est traduite par une réduction de près de la moitié des ressources fiscales de CFE de la CCRLP. Les compensations ont permis de réduire l'impact de cette baisse, mais la CCRLP a tout de même perdu à la fois le dynamisme des bases ainsi qu'environ 1M€ de produit de CFE non compensé.

En 2022, la division par 2 du taux national de CVAE est actée, entraînant une diminution de 50% du produit de CVAE soit environ 1.6M€ qui ne sont pas compensés par l'Etat pour le territoire Rhône Lez Provence.

Soit au total, une perte fiscale nette pour la CCRLP de 2.6M€, hors croissance des bases.

## 2.2.2 Mesures relatives aux dotations :

### 2.2.2.1 DGF de la Communauté de Communes

Depuis la Loi de Finances pour 2019, il n'y a qu'une seule enveloppe pour tous les EPCI quelle que soit leur catégorie juridique et qui est répartie en prenant en compte la population, le potentiel financier et un Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) plafonné.

L'enveloppe globale restant identique, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la Communauté de Communes devrait baisser modérément en 2022 et le montant des prélèvements sur fiscalité devrait rester identique.

A noter que la DGF de la CCRLP est assurée par la seule dotation de compensation, la CCRLP ne percevant pas de dotation d'intercommunalité car son CIF est trop faible.

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Il est à noter que les reversements aux communes (AC et DSC) contribuent à la diminution du CIF.

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	Estimation 2022
Dotation d'Intercommunalité	0	0	0	0	0	0
Dotation de Compensation	1 764	1 728	1 688	1 650	1 625	1 600
<b>DGF Totale</b>	<b>1 764</b>	<b>1 728</b>	<b>1 688</b>	<b>1 650</b>	<b>1 625</b>	<b>1 600</b>
Prélèvement sur Fiscalité	546	551	551	551	551	551
	1 218	1 177	1 137	1 099	1 074	1 049

### 2.2.2.2 La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

L'enveloppe relative à la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP) affectée au bloc communal poursuit sa diminution globale. Pour autant, le montant 2022 affectée à la CCRLP devrait être identique au montant 2021

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DCRTP	2 327	2 327	2 321	2 317	2 317	2 317

### 2.2.2.6 Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Réforme des indicateurs financiers

La loi de finances pour 2022 a modifié les indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale).

Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités.

Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028.

Ainsi, la répartition des dotations ne devrait pas être déstabilisée et intégrerait progressivement les nouveaux critères.

Le FPIC du territoire Rhône Lez Provence est estimé à un montant équivalent de 2 540K€ en 2022, cependant, sa répartition au sein du territoire pourrait être modifiée.

En M€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contribution CCRLP et communes	2 605 K€	2 569 K€	2 459 K€	2 540 K€	2 540 K€	2 540K€

### 2.2.3 Mesures relatives au soutien à l'investissement local – Plan de Relance

Pour faire face à l'épidémie Covid-19, le Gouvernement a mis en place des mesures notamment pour soutenir l'investissement des collectivités.

#### DETR, DSIL et CRTE

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), qui représente en 2022 un montant stable de 1,046 milliard d'euros, est une dotation attribuée sous forme de subventions aux communes et EPCI « en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural ».

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui représente pour 2022 une enveloppe de 907 millions d'euros répartie pour 570 millions d'euros vers la DSIL dite classique et pour 337 millions d'euros au financement des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) auxquels s'ajoutent 150 millions d'euros pour la dotation politique de la Ville.

En conséquence, la CCRLP a d'ores et déjà sollicité ces fonds pour des projets notamment autour des équipements sportifs et scolaires et du développement économique.

## **FCTVA**

Le dispositif d'automatisation du FCTVA s'étend vers d'autres collectivités, la CCRLP ayant fait partie de la première vague de déploiement en 2021.

Cela a permis de recevoir les recettes de FCTVA liées aux travaux portés par la CCRLP de manière plus rapide.

### **2.2.4 Mesures diverses**

#### **2.2.4.1 Pas de réforme de l'IFER**

Une réforme des IFER sur les antennes relais de téléphone mobile avait été évoquée lors des premiers débats sur la Loi de Finances 2022 mais sera étudiée ultérieurement.

#### **2.2.4.2 Prolongation de la compensation des pertes de recettes tarifaires**

La Loi de Finances 2022 proroge les deux dispositifs de compensation d'une partie des pertes de recettes tarifaires et de redevances subies en 2020 par les services publics locaux gérés en régie, à savoir :

- La compensation des pertes de recettes tarifaires subies par les services locaux exerçant des activités industrielles et commerciales (SPIC) exploités en régie,
- La compensation en cas de baisse de l'épargne brute de plus de 6.5% subie par les collectivités du bloc communal au titre de l'exploitation des services publics administratifs (SPA).

### 2.3.1 L'attribution de compensation (AC).

C'est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à cette catégorie d'intercommunalité.

En moyenne, l'AC représente 23 % des dépenses réelles de fonctionnement des EPCI à FPU.

A noter, sur le territoire intercommunal la part de l'AC sur les dépenses réelles de fonctionnement de la **CCRLP s'élève à 40%**.

### 2.3.2 Les modifications d'attribution de compensation suites aux transferts de compétences :

En 2021, les AC ont été fixées ainsi suite à l'adoption du rapport de la CLECT du 27 mars 2019 :

Commune	AC définitives
BOLLENE	10 712 666,25
LAMOTTE	25 203,30
LAPALUD	119 727,84
MONDRAGON	647 468,89
MORNAS	165 290,24
TOTAL	11 670 356,52

La CCRLP étant devenue compétente en matière de mobilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la CLECT a été réunie et a rédigé son rapport définitif le 20 janvier.

Celui-ci entraînera une modification des AC à compter de l'année 2022.

### 2.3.3 La Communauté de Communes a renforcé son travail de mutualisation.

Cela se traduit au quotidien par les services communs dits « techniques » avec les prestations de balayage et de faucardage ; mais surtout auprès de la population par les services communs du Rés'in :

- Réseau de lecture publique et d'enseignements artistiques
- Accueil Jeunes et Actions pour la jeunesse

NB : A ce jour, le coût de ces services communs ne relève pas de l'Attribution de Compensation car facturé aux communes adhérentes en fonction du service effectivement rendu.

En 2022, la mutualisation poursuit son essor avec le partage :

- de postes : Direction Générale des Services, Service communication, Service Entretien
- de moyens : locaux partagés par le service développement économique de la CCRLP et l'Office communal du Commerce, locaux des accueils jeunes et PIJ
- mutualisation des moyens au titre des PCS.

## 2 Orientations budgétaires 2022 de la Communauté de Communes Rhône lez Provence

Les éléments suivants ne sont pas définitifs et ne sauraient être considérés comme tels.

### 3.1 Première approche du compte administratif 2021

#### 3.1.1 Budget Principal

Malgré une année alourdie par la crise sanitaire et les dépenses induites (centre de vaccination, cadences de nettoyage et désinfection), la CCRLP a maintenu un niveau élevé de dépenses d'équipement qui, y compris « restes à réaliser » (RAR) engagés, se clôturent à 2.26 millions d'euros.

En K€	Données prévisionnelles	
	Fonctionnement	Investissement (y compris RAR)
Recettes Réelles de l'exercice	31 453	12 385
-Dépenses Réelles de l'Exercice	30 087	9 346
= Résultat de l'exercice	<b>1 366</b>	<b>3 039</b>
+/- Résultat Reporté	3 040	- 2 008
= Résultat de clôture par section	4 406	1 031
<b>Résultat de Clôture</b>		<b>5 437</b>

## 2.2.4 Approche rétrospective

### 2.2.4.1 Evolution des Dépenses de Fonctionnement

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 011 – Charges à caractère général	4 629	5 104	6 405	6 556	7 607
Chapitre 012 – Charges de Personnel	3 654	4 465	5 713	5 935	5 851
Chapitre 014 – Atténuation de Produits	19 497	18 637	15 811	13 726	15 448
Chapitre 65 – Autres Charges de gestion	568	1 394	978	1 042	1 108
Chapitre 66 – Charge financière	0	5	9	50	25
Chapitre 67 – Charges Exceptionnelles	1	21	106	220	48
Chapitre 68 – Dotation aux provisions			5		
<b>Dépenses Réelles de l'Exercice</b>	<b>28 349</b>	<b>29 626</b>	<b>29 027</b>	<b>27 529</b>	<b>30 087</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté d'environ 2.5 millions d'euros en 2021, ce qui est dû principalement à :

- la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire de 2.2 millions d'euros
- une hausse sensible du volume des déchets ménagers (+12.5%) conjugué à une hausse du coût du traitement des déchets (+36%),
- une hausse du nombre de repas produits par la cuisine centrale et du coût de l'alimentation (tension sur les matières premières)
- le coût de fonctionnement du centre de vaccination

En 2021, via la Dotation de Solidarité Communautaire et les attributions de compensations (hors régularisations), la Communauté de Communes Rhône Lez Provence a reversé les sommes suivantes.

En K€	Attribution de Compensation	Dotation de Solidarité Communautaire	Total
Bollène	10 713	1 204	11 917
Lamotte du Rhône	25	36	61
Lapalud	120	394	514
Mondragon	647	349	996
Mornas	165	217	382
	11 670	2 200	13 870

### 2.2.4.2 Evolution des Recettes de Fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 013 – Atténuation de Charges	157	60	48	190	243
Chapitre 70 – Produits des Services	1 072	1 283	1 437	1 187	1 526
Chapitre 73 – Impôts et Taxes	23 609	23 184	25 071	24 407	20 528
Chapitre 74 – Dotations et Participations	4 524	4 426	4 553	4 504	8 651
Chapitre 75 – Autres produits de gestion	295	314	316	754	345
Chapitre 76 – Produits financiers	0	0	0	0	0
Chapitre 77 – Produits Exceptionnels	28	1 659	60	450	152
Chapitre 78 – Reprises sur provisions					8
<b>Recettes Réelles de l'Exercice</b>	<b>29 685</b>	<b>30 926</b>	<b>31 485</b>	<b>31 492</b>	<b>31 453</b>

### 2.2.4.3 Gestion de la Dette – Budget Principal

Durant l'exercice 2018, suite à la dissolution du SI des Dignes (délibérations du 18 septembre 2018) la Communauté de Communes s'était vue transférer un emprunt auprès du Crédit Agricole.

Durant l'exercice 2019, suite aux transferts de compétences au 09/07/2018 et 01/09/2018, quatre emprunts ont été transférés à la Communauté de Communes.

Deux lignes d'emprunts ont été souscrites durant l'exercice 2021 par décisions en date du 25 novembre 2021 :

- Le premier emprunt est un prêt dit vert souscrit auprès de la Banque Postale pour le financement d'Inter'Val pour un montant de 1 750 000 € à un taux de 0.91% sur une durée de 25 ans.
- Le second emprunt est un prêt souscrit également auprès de la Banque Postale pour un montant de 1 550 000 € à un taux de 0.85% sur une durée de 20 ans.

Les versements effectifs des capitaux de ces deux emprunts ayant eu lieu en 2022, les lignes figurent avec un capital restant dû à 0€ au 31/12/2021.

Par ailleurs, pour la seconde année, la ligne relative à l'aide financière remboursable attribuée par la CAF pour 5 000 € pour l'accueil jeunes est ajoutée au tableau.

La dette du budget principal se récapitule ainsi :

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2021	TYPE ECHEANCE
CREDIT AGRICOLE	SI DES DIGUES	FIXE 3,53%	113 497.92 €	ANNUELLE
CREDIT AGRICOLE	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	FIXE 1,92%	375 288.68 €	TRIM
CAISSE D'EPARGNE	Réhabilitation extension Ecole du Parc – Lapalud	FIXE 2,55%	116 058.47 €	SEM
CAISSE DES DEPOTS	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	FIXE 1,38%	190 856.68 €	TRIM
CAISSE DES DEPOTS	Centre périscolaire Lou Pitchou - Mornas	livret A +1%	189 334.54 €	TRIM
CAF	Equipement espace jeunes de Mornas	0%	4 000 €	ANNUELLE
BANQUE POSTALE	INTER VAL	FIXE 0.91%		TRIM
BANQUE POSTALE	Investissements 2021	FIXE 0.85%		TRIM

#### **2.2.4.4** Solde Intermédiaire de Gestion (S.I.G.)

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de Gestion	29 500	29 268	31 425	31 044	31 293
-Dépenses de Gestion »	28 348	29 600	28 907	29 259	30 014
= Solde de Gestion	1 152	-332	2 518	1 785	1 279
+ Résultat Exceptionnel (hors cessions)	183	-9	- 46	-203	-17
+ Résultat Financier (hors dette)	0		0	0	0
= Solde de Gestion	1 335	-341	2 472	1 582	1 262
-Remboursement des intérêts	0	5	6	47	25
= Epargne Brute (CAF)	1 335	-346	2 466	1 535	1 237
-Remboursement du Capital	0	11	24	133	75
= Epargne Nette	1 335	-357	2 442	1 402	1 162

**Épargne brute** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, elle est aussi appelée Capacité d'Autofinancement (CAF),

L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

**Épargne nette** : elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

L'épargne nette a faibli en 2021 par rapport à 2020, la hausse des dépenses liées notamment à la crise sanitaire et la dotation de solidarité communautaire pesant sur la collectivité.

L'épargne nette 2022 sera positive mais toujours contrainte par le contexte sanitaire.

## 2.2.4.5 Dépenses d'Equipement

La Communauté de Communes Rhône Lez Provence a poursuivi en 2021, malgré un contexte sanitaire complexe, ses efforts en matière d'investissement.

Ce sont donc ainsi plus de 9.2 millions d'euros qui ont été dépensés et engagés sur l'exercice 2021.

Ainsi ce sont :

- Plus de 2.6 millions d'euros investis dans le Pôle Valorisation – Déchetterie, Recyclerie et Ressourcerie situé à Mondragon,
- Plus d'1.3 million d'euros versés aux communes membres au titre des fonds de concours (cf. détail ci-après)
- Plus d'un million d'euros pour poursuivre la rénovation et la sécurisation des établissements d'enseignement préélémentaires et élémentaires reconnus d'intérêt communautaire et de leurs restaurants,
- 730 000 € investis pour la Maison du Terroir,
- 680 000 € pour la protection des personnes et des biens dans le cadre de la compétence GeMAPI,
- Plus de 630 000 € investis dans la voirie communautaire, notamment la requalification du chemin de la Levade,
- 570 000 € pour la création de 3 commerces à proximité de Lamotte-du-Rhône,
- Près de 500 000 € pour les bâtiments culturels,
- 267 000 € pour la construction de station phytosanitaires,
- 187 000 € pour la restauration collective notamment le passage en self de l'école des Tamaris.

	CA 2021	RàR 2021	TOTAL
Cinéma	75 700		75 700
Maison du Terroir	731 619		731 619
Bâtiments Culturels	162 165	331 243	493 408
Bâtiments Scolaires	384 137	636 835	1 020 972
Bâtiments Sportifs	78 164	11 249	89 413
Centre-Ville de Lamotte	273 823	298 057	571 880
Voirie	618 495	19 418	637 913
Dev. Eco	43 676	2 162	45 838
Déchets ménagers	47 312	19 981	67 293
Stations phytosanitaires	252 218	15 080	267 298
Ressourcerie – Pole Valorisation	2 643 175	36 142	2 679 317
Fonds de Concours	1 385 472		1 385 472
AIE	46 684	22 803	69 487
GeMAPI	382 570	299 847	682 418
COVID 19	11 748		11 748
Gendarmerie	4 123		4 123
Centre Technique	47 804	2 506	50 310
Restauration collective	118 103	69 680	187 783
Zones d'activités	64 398		64 398
Transports		26 419	
Sentiers de Randonnées	32 533	45 733	78 266
Services Communs	8 872		8 872
Services généraux	8 566	4 551	13 117
<b>TOTAL</b>	<b>7 421 357</b>	<b>1 841 707</b>	<b>9 263 064</b>

## Récapitulatif des fonds de concours par commune :

		Coût de l'opération HT	Fonds de concours attribué ou soldé
<b>BOLLENE - enveloppe 3 103 200€</b>		<b>6 905 474,31 €</b>	<b>3 102 871,76 €</b>
FDC / 2017-022	Construction d'un vélodrome et d'une piste de BMX	1 508 880,13 €	754 440,06 €
FDC / 2017-023	Requalification de l'Avenue Pasteur	1 130 000,00 €	562 531,30 €
FDC / 2017-024	Cité du Barry	590 000,00 €	273 060,31 €
FDC / 2017-025	Eglise Saint Martin	213 287,80 €	48 575,97 €
FDC / 2017-026	Création salle Omnisports	2 724 025,42 €	1 094 623,64 €
FDC / 2017-027	Création d'un double sens rue Frédéric MISTRAL	735 000,00 €	367 500,00 €
FDC / 2019-014	Acquisition matériel informatique	4 280,96 €	2 140,48 €

		Coût de l'opération HT	Fonds de concours attribué ou soldé
<b>LAMOTTE DU RHONE - enveloppe 336 150€</b>		<b>255 631,44 €</b>	<b>125 564,78 €</b>
FDC / 2017-013	Aménagement carrefour RD63/VC15	138 333,33 €	69 000,00 €
FDC / 2017-029	Réfection de la toiture de l'église	45 214,00 €	22 607,00 €
FDC / 2018-013	Accessibilité PMR Toilettes	39 135,33 €	18 267,66 €
FDC / 2018-022	Chauffage salle communale arobase	28 467,14 €	14 233,57 €
FDC / 2019-002	Travaux installation climatisation Hotel de Ville	4 481,64 €	1 456,55 €

		Coût de l'opération HT	Fonds de concours attribué ou soldé
<b>LAPALUD - enveloppe 2 532 915</b>		<b>5 806 821,49 €</b>	<b>1 957 477,91 €</b>
FDC / 2017-009	Réhabilitation Ecole du Parc	1 667 000,00 €	235 350,00 €
FDC / 2017-010	Réhabilitation Espace Julian	319 448,12 €	149 874,09 €
FDC / 2017-011	Travaux avenue d'Orange	257 500,00 €	128 750,00 €
FDC / 2017-012	Travaux sécurisation abords GS Pergaud	271 870,00 €	42 475,80 €
FDC / 2017-019	Acquisition camion	40 134,00 €	10 033,00 €
FDC / 2017-020	Informatisation des écoles	67 552,00 €	16 888,00 €
FDC / 2017-021	Réaménagement voiries	152 610,00 €	76 305,00 €
FDC / 2018-008	Mobilier ecoles	8 333,00 €	4 166,50 €
FDC / 2018-009	Travaux d'accessibilité des ERP	88 000,00 €	44 000,00 €
FDC / 2018-010	Acquisition de mobiliers urbains et matériel CTM	75 300,00 €	18 825,00 €
FDC / 2018-011	Aménagement du centre ancien	195 000,00 €	97 500,00 €
FDC / 2018-015	Avenue d'Orange - Tr 1	500 800,00 €	250 400,00 €
FDC / 2018-016	Avenue d'Orange - Tr 2	586 000,00 €	121 226,95 €
FDC / 2018-024	Acquisition mobilier ecole du Parc + Girardes	37 000,00 €	18 500,00 €
FDC / 2018-025	Travaux réfection chauffage église	50 000,00 €	12 621,50 €
FDC / 2019-001	Réaménagement centre ancien	290 000,00 €	130 894,92 €
FDC / 2019-004	Matériel informatique	15 000,00 €	7 500,00 €
FDC / 2019-005	Réaménagement place du Lavoisier	67 975,00 €	33 867,22 €
FDC / 2019-006	Extension video surveillance	23 000,00 €	11 323,93 €
FDC / 2019-007	Extension local Jeu de Boules	18 000,00 €	8 976,00 €
FDC / 2019-008	Acquisition mobilier urbain	70 000,00 €	35 000,00 €
FDC / 2019-009	Acquisition véhicule et matériels pour ST	80 000,00 €	40 000,00 €
FDC / 2019-010	Acquisition matériel et mobilier divers	20 000,00 €	10 000,00 €
FDC / 2019-011	Acquisition matériel et mobilier sportifs et culturels	80 299,37 €	40 000,00 €
FDC / 2019-012	Travaux réhabilitation patrimoine communal	150 000,00 €	75 000,00 €
FDC / 2019-013	Travaux de voirie	676 000,00 €	338 000,00 €

		Coût de l'opération HT	Fonds de concours attribué ou soldé
<b>MONDRAGON - enveloppe 2 520 660 €</b>		<b>5 567 385,98 €</b>	<b>2 519 878,35 €</b>
FDC / 2017-001	Travaux groupe scolaire Jean Moulin	297 367,94 €	148 683,97 €
FDC / 2017-002	Reprise électrique éclairage stade Fauritte	49 182,00 €	24 591,00 €
FDC / 2017 - 003	Aménagement rue de la Paix	76 809,20 €	38 404,60 €
FDC / 2017-004	Construction Espace Marcel Pagnol	942 305,36 €	453 896,33 €
FDC / 2017-005	Construction halle culturelle Derboux	36 950,00 €	18 475,00 €
FDC / 2017-006	Réaménagement rue anciens combattants	134 438,00 €	67 219,00 €
FDC / 2017-007	Travaux réhabilitation des voiries	289 640,00 €	144 820,00 €
FDC / 2017-028	Aménagement "Fontaine de la Treille"	762 492,92 €	308 892,87 €
FDC / 2017-030	Aménagement chemin des hautparants	155 553,75 €	77 776,87 €
FDC / 2018-001	Agrandissement installations sportives	405 892,20 €	161 641,44 €
FDC / 2018-002	Entrée Nord et création fontaine	100 452,73 €	50 226,37 €
FDC / 2018-003	Aménagement de la salle des fêtes	226 456,64 €	113 228,32 €
FDC / 2018-004	Aménagement Gymnase	132 619,73 €	65 960,25 €
FDC / 2018-014	Matériel de voirie	103 700,00 €	51 850,00 €
FDC / 2018-026	Réaménagement Place Piquette	908 951,72 €	335 819,07 €
FDC / 2018-027	Réaménagement de voirie RD 26 traversée	575 323,79 €	287 661,90 €
FDC / 2019-003	Aménagement Place Léon Vignard	369 250,00 €	170 731,36 €

		Coût de l'opération HT	Fonds de concours attribué ou soldé
<b>MORNAS - enveloppe 1 583 475 €</b>		<b>3 825 000,00 €</b>	<b>1 580 907,00 €</b>
FDC / 2017-008	Création de jardins familiaux	100 000,00 €	30 280,00 €
FDC / 2017-014	Réalisation de travaux de voirie	200 000,00 €	100 000,00 €
FDC / 2017-015	Installation d'équipements infrastructures et réseaux	100 000,00 €	50 000,00 €
FDC / 2017-016	Requalification avenue Jean Moulin	800 000,00 €	312 010,00 €
FDC / 2017-017	Consolidation tours Forteresse	350 000,00 €	64 086,00 €
FDC / 2018-005	Travaux de voirie	700 000,00 €	350 000,00 €
FDC / 2018-006	valorisation des voiries du Centre Ville	400 000,00 €	200 000,00 €
FDC / 2018-007	Equipement culturel, de loisirs et sportif (grande Plant	750 000,00 €	350 000,00 €
FDC / 2018-012	Equipement d'une MAM	200 000,00 €	34 000,00 €
FDC / 2018-017	Equipements Salle des Fêtes	100 000,00 €	50 000,00 €
FDC / 2018-018	Véhicule CTM	15 000,00 €	6 794,00 €
FDC / 2018-019	Jeux de la Crèche	50 000,00 €	7 500,00 €
FDC / 2018-020	Informatique ecole	15 000,00 €	7 456,00 €
FDC / 2018-021	Véhicule PM	30 000,00 €	11 281,00 €
FDC/2018-023	Equipement informatique Mairie	15 000,00 €	7 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>22 360 313,22</b>	<b>9 286 699,80</b>

Au total, depuis 2017, la Communauté de communes Rhône Lez Provence participe ou a participé à la réalisation de plus de 22 M€ de travaux et acquisitions engagés par les communes membres permettant ainsi un soutien concret et direct à l'économie locale.

#### **2.2.4.6** Les recettes d'investissement

Durant l'exercice 2021, ce sont plus d'un million d'euros de subventions qui ont été perçus par la CCRLP au titre de nombreux projets dont notamment les acomptes de subventions concernant Inter'Val (env.450K€), la station phytosanitaire à Mondragon (env.170K€) et la Maison du Terroir (env.100K€).

Par ailleurs, l'automatisation du FCTVA sur les travaux effectués en 2021 a entraîné une amélioration des délais de versement de celui-ci, ce qui a permis d'encaisser environ 1.2M€.

A noter également le remboursement des avances versées au budget annexe de la ZAND qui sont venues réabonder le budget général pour 1.4M€.

Plusieurs projets en cours (par exemple la station phytosanitaire à Bollène, la M@nufacture) bénéficient de financements extérieurs soit acquis au titre du CRET II, auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental au titre de la DSIL.

### **2.3 Budget Annexe du SPANC**

Le budget Annexe du SPANC ne comporte qu'une section de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	16 442,80	16 438,25	28 241,99	35 634,06	46 596,20
Chapitre 012 – Charges de personnel				21 682,40	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	0,00	780,00	65,00	0	240
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	130,00	0	370,00	0	240
<b>Total Dépenses</b>	<b>16 572,80</b>	<b>17 218,25</b>	<b>28 676,99</b>	<b>57 316,46</b>	<b>47 320,80</b>
Chapitre 70 – Produits du service	28 390,00	34 280,00	38 420,00	10 460,00	31 090,00
Chapitre 74 – Dotations et Participations	2 900,00	3 924,00			
Chapitre 75 – Autres produits de gestion	2 880,00	0	240,00		
Chapitre 77 – Produits Exceptionnels	0,00	0		3 086,60	
<b>Total Recettes</b>	<b>34 170,00</b>	<b>38 324,00</b>	<b>38 660,00</b>	<b>13 546,60</b>	<b>31 090,00</b>
<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>17 597,20</b>	<b>21 105,75</b>	<b>9 983,01</b>	<b>-43 769,86</b>	<b>-16 230,80</b>
Report Excédent	28 530,69	38 719,89	59 705,64	69 448,65	25 678,79
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>46 127,89</b>	<b>59 825,64</b>	<b>69 688,65</b>	<b>25 678,79</b>	<b>9 447,99</b>

En 2021, le service a facturé :

	Nbre	Prix Unitaire	Prix Total
Contrôles de conception	40	100.00	4 000.00
Contrôles des 8 ans	190	120.00	22 800.00
Contrôles de réalisation	33	130.00	4 290.00
Pénalités pour refus de contrôle	0	240.00	0
<b>TOTAL</b>			<b>31 090.00</b>

## 2.4 Budget Annexe de la Zone d'Activité Notre Dame

L'exercice 2021 comptabilise la cession du dernier lot de la zone. En conséquence, le budget peut être clôturé au 31/12/2021.

## 2.5 Budget Annexe de l'Office du Tourisme

Le budget de l'Office du Tourisme a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la prise de compétence correspondante par la CCRLP.

Ce budget est financé pour part par la Taxe de Séjour et pour le solde par une subvention d'équilibre du budget principal.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	2019	2020	2021
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	118 277.98	89 984.03	62 578.80
Chapitre 012 – Dépenses de Personnel	186 970.31	153 850.46	169 626.69
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	7 502.78	1 500	3 897.01
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	500.00	1 254.59	1 000.19
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	4 117.80	8 131.73	4 975.00
<b>Total Dépenses</b>	<b>317 368.87</b>	<b>254 720.81</b>	<b>242 077.69</b>
Chapitre 013 – Remboursements sur rémunération du personnel			9 310.44
Chapitre 70 – Produits du service	1 389.03	530.40	1 478.87
Chapitre 73 – Impôts et Taxes	5 154.34	46 317.86	18 987.33
Chapitre 74 – Dotations et Participations	100 000.00	200 606.00	150 000.00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion	0.75	1.34	1.63
Chapitre 77 – Produits Exceptionnels		0.19	1 215.95
<b>Total Recettes</b>	<b>106 544.12</b>	<b>247 455.60</b>	<b>180 994.22</b>
Report Excédent	302 195.31	45 741.49	38 476.47
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>91 370.56</b>	<b>38 476.28</b>	<b>-22 607.00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	2019	2020	2021
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	264.00	5 040.00	1 416.00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	226 083.31	4 529.18	3 944.49
<b>Total Dépenses</b>	<b>226 347.31</b>	<b>9 569.18</b>	<b>5 360.49</b>
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	4 117.80	8 131.73	4 975.00
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	133 392.21	82 807.07	2 054.87
<b>Total Recettes</b>	<b>137 510.01</b>	<b>90 938.80</b>	<b>7 029.87</b>
Report Excédent	46 213.41	- 42 623.89	38 745.73
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 42 623.89</b>	<b>38 745.73</b>	<b>40 415.11</b>

Malgré un contexte sanitaire qui bouleverse les habitudes touristiques, des actions d'animations ont été mises en place durant la saison estivale (cinéma de plein air, balades vigneronnes, visites à la ferme, journées européennes du Patrimoine, présence à Lez Bouquins et aux apéritifs de bienvenue au camping auprès du Syndicat d'Initiative) qui ont rencontré un certain succès.

D'autre part, de nouvelles actions ont été menées pour valoriser le territoire, comme la mise en place de la billetterie pour les spectacles de la Cigalière. En termes de promotion, de nombreux supports ont été réalisés : conception et réalisation des fiches « les belles escapades », réalisation d'une carte touristique interdépartementale (épicecentre situé à Bollène), le plan de ville de Bollène.

## 2.6 Budget Annexe ZA Croisière Sud

Le budget de la Zone de la Croisière Sud a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Durant l'année 2021, les aménagements nécessaires à la future commercialisation des lots ont avancé de manière significative (environ 950 000 € dépensés). Le budget a également enregistré la première vente de parcelle pour 234 117 €.

Par ailleurs, considérant l'avancement des travaux et les ventes en cours, un emprunt de type « prêt relais » a été souscrit pour 1 500 000 €, le capital sera remboursable à compter de mai 2023 sur une période de trois ans.

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2021	TYPE ECHEANCE
Caisse des Dépôts et Consignations	ZA LA CROISIERE	LIVRET A +0.8%	1 500 000 €	TRIM

## 2.7 Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC

Par délibération en date du 5 novembre 2019, le Conseil Communautaire a créé le Budget annexe ZAC Pan Euro Parc.

Durant l'exercice 2021, ce budget a retracé l'acquisition de parcelles notamment à la Ville de Bollène (1.8M€) et des éléments préalables à commercialisation (diagnostic, missions d'expertise pour environ 12 000 €).

Considérant l'avancement des acquisitions foncières, le budget a souscrit un emprunt de 3 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne. Le capital sera remboursable en 2024.

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2021	TYPE ECHEANCE
Caisse d'Epargne	ZA PAN EURO PARC	FIXE 0.68%	3 000 000 €	ANNUELLE

## 2.8 Budget Annexe la CLASTRE

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil Communautaire a créé le Budget annexe La Clastre.

Durant l'exercice 2021, le budget a retracé l'aménagement des parcelles à fins de commercialisation pour environ 330 K€.

La commercialisation est bien engagée, deux compromis sont en effet d'ores et déjà signés.

## 2.9 Budget Annexe du Pôle Médical

Le budget du Pôle Médical a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'année 2021 a vu l'accueil au sein du Pôle Médical d'un nouveau professionnel de santé : un sage-femme.

Ce budget est financé pour partie par les loyers, le solde étant couvert par une subvention d'équilibre du budget principal.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	2019	2020	2021
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	180 818.45	226 925.60	240 162.28
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés			34 316.50
Charges 65 - Autres charges de gestion courante			3 301.23
Chapitre 67 _ Charges exceptionnelles	3 462.92	0	0
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	3 256.67	8 308.72	10 264.72
<b>Total Dépenses</b>	<b>187 538.04</b>	<b>232 400.99</b>	<b>289 045.33</b>
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	150 000	100 000.00	150 000
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	62 121.84	94 578.93	134 983.99
Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles		1 617.81	0
<b>Total Recettes</b>	<b>212 121.84</b>	<b>196 196.74</b>	<b>284 983.99</b>
Report excédent	35 213.26	50 438.74	7 740.77
<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>59 797.06</b>	<b>14 234.49</b>	<b>4 676.43</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	2019	2020	2021
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	8 594.20	13 661.27	12 761.85
Chapitre 16 – Dépôts et cautionnement reçus			435.80
<b>Total Dépenses</b>	<b>8 594.20</b>	<b>13 661.27</b>	<b>13 197.65</b>
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	16194.37	8 415.05	3 660.39
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	3 256.67	8 308.72	10 264.72
Chapitre 16 – Dépôts et cautionnements reçus	669 .48	4 010.56	1 670.56
<b>Total Recettes</b>	<b>20 120.52</b>	<b>20 734.33</b>	<b>15 595.67</b>
Report déficit	14 646.37	- 3 120.05	3 953.01
<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>- 3 120.05</b>	<b>3 953.01</b>	<b>6 351.03</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> confinement en mars 2020, un comptage de la fréquentation du pôle médical intercommunal a été mis en place.

En 2021, se sont exactement 100 004 appels qui ont été reçus et 54 116 consultations.

A ce jour, le Pôle Médical compte :

- Six médecins généralistes dont une spécialisée en imagerie médicale,
- Un cabinet dentaire,
- Un orthophoniste,

- Deux cabinets d'infirmières,
- Une pédiatre,
- Une psychologue,
- Une ostéopathe,
- Une dermatologue,
- Un maïeuticien.

### 3 Orientations 2022

L'année 2021 a été exceptionnelle en raison de la crise sanitaire qui s'est poursuivie tout au long de l'année à des degrés divers.

La mutualisation des services et moyens avec la ville centre a continué à se développer afin d'optimiser les ressources du territoire et d'assurer une prise en charge globale de certaines problématiques.

La CCRLP est devenue compétente en matière de mobilité au 1<sup>er</sup> juillet 2021, selon modification statutaire des 16 février et 13 juillet 2021.

La CLECT a donc été réunie pour déterminer le coût du transfert de cette compétence.

En vertu de l'article 148 de la loi de finances pour 2017, le rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI a été présenté le 7 décembre 2021.

Considérant ces éléments, les prévisions pour l'année 2022, relativement incertaines au regard du contexte sanitaire toujours précaire, mais aussi en raison des modifications fiscales décidées par le gouvernement, peuvent se récapituler comme suit :

#### 3.2 Budget Principal 2022

##### 3.2.4 Dépenses de fonctionnement

	BP + DM 2021	Réalisé	Budget 2022
Chapitre 011	7 607	7 604	7 683
Chapitre 012	6 100	5 851	5 950
Chapitre 014	15 452	15 448	13 256
Chapitre 65	1 411	1 106	1 504
Chapitre 66	28	25	52
Chapitre 67	1 521	49	50
Chapitre 68	0	0	0
<b>DRF</b>	<b>32 119</b>	<b>30 083</b>	<b>28 495</b>

**Chapitre 011 – Charges à caractère général** : Le niveau de ces charges est fortement impacté par trois facteurs :

- La crise sanitaire dont les effets directs pèsent sur le budget de fonctionnement de la CCRLP : achat de masques, de matériels pour le centre de vaccination, de produits d'entretien et désinfection et augmentation de la fréquence des prestations d'entretien dans les écoles.
- L'exercice de la compétence déchets influe également fortement sur les dépenses de fonctionnement. En effet, la tendance à la hausse des prix de traitement des déchets (enfouissement ou incinération) ainsi que l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (qui passe de 37 à 45 € HT/t) ajoutés à la hausse du coût des carburants, entraîne une hausse des coûts de collecte, tri et traitement des déchets à l'échelle mondiale.
- La compétence mobilité dont les charges ont été transférées mais pour laquelle les AC des communes membres n'ont pas encore été déduites (double charge budgétaire pour la CCRLP jusqu'à adoption du rapport de la CLECT)

**Chapitre 012 – Charges de Personnel** : Les charges diminuent en raison des efforts de mutualisation.

**Chapitre 014 – Atténuation de produits** : Le chapitre 014 retrace les AC dans l'attente de leur régularisation. Pour l'heure, aucune DSC n'est prévue pour 2022, mais en fonction de l'évolution des situations individuelles des communes ainsi que des recettes propres de la CCRLP, il serait possible d'envisager d'abonder une DSC ultérieurement.

**Chapitre 65 – Charges de gestion courante** : Les dépenses du chapitre 65 sont à des niveaux similaires et comprennent notamment les charges d'adhésion aux syndicats et organismes de regroupement.

**Chapitre 66 – Charges financières** : Les emprunts souscrits en 2021 entraînent une hausse des charges d'intérêts.

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** : Le Budget Annexe de la ZAND ayant été clôturé en 2021, la subvention d'équilibre qui était budgétée depuis plusieurs exercices n'est plus nécessaire.

### 3.2.5 Recettes de fonctionnement

	BP +DM 2021	Réalisé	BP 2022
Chapitre 013	120	243	130
Chapitre 70	1 360	1 526	1 739
Chapitre 73	20 518	20 516	19 223
Chapitre 74	8 498	8 651	8 518
Chapitre 75	340	345	340
Chapitre 76	0	0	0
Chapitre 77	13	152	12
Chapitre 78	8	8	
<b>RRF</b>	<b>30 857</b>	<b>31 441</b>	<b>29 962</b>

**Chapitre 013 – Atténuation de charges :** De nombreux dossiers relatifs au remboursement par les assurances ont abouti en 2021, le niveau des recettes sur rémunération devrait revenir à un niveau normal (hors prise en compte de la régularisation comptable de la « prime d'inflation »).

**Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses :** Retrace l'évolution des recettes de la restauration collective, issues de la valorisation des déchets, et au titre des services communs auxquels s'ajoutent les produits des compétences transférées notamment la piscine et les activités aquatiques.

Après une année 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire, l'année 2021 revient à un niveau normal et permet donc d'envisager une hausse de l'activité des services de la CCRLP en 2022.

**Chapitre 73 – Impôts et taxes :** La revalorisation de 3.4% des valeurs locatives (terrains et locaux à l'exception des locaux professionnels) ainsi qu'une évolution physique des bases auraient dû permettre une croissance du produit fiscal de la CCRLP. Cependant, la décision unilatérale du gouvernement de diviser le taux de CVAE par deux, après une réduction de moitié des bases fiscales pour les entreprises industrielles, impacte fortement les recettes de la CCRLP.

En conséquence, la CCRLP prévoit d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès 2022 et d'instaurer pour 2023, la taxe GeMAPI.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation / remplacée par la fraction TVA à sa disparition	1 848 447	1 924 165	1 944 906	1 951 261	2 194 237	2 200 000
Taxe foncière non bâtie	11 043	10 600	20 368	10 810	10 777	12 000
Sous total fiscalité ménages	1 859 490	1 934 765	1 965 274	1 962 071	2 205 014	2 214 022
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 373 369	2 440 341	2 507 242	2 556 824	2 589 032	2 939 032
Taxe GeMAPI						
Sous total fiscalité affectée	2 373 369	2 440 341	2 507 242	2 556 824	2 589 032	2 939 032
Cotisation Foncière des Entreprises	10 911 034	11 066 759	11 302 267	11 602 138	6 626 141	6 800 000
Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	2 563 757	2 198 806	2 563 197	2 577 473	3 362 038	1 560 000
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	756 647	539 080	534 416	510 059	556 929	580 000
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	567 525	547 020	554 135	600 182	608 731	608 000
Rôles Supplémentaires	151 337	36 229	1 219 792	-	148 013	
Sous total fiscalité entreprises	14 950 300	14 387 894	16 173 807	15 289 852	11 301 852	9 548 000
Fonds National de Garantie de Ressources Individuelles	4 425 892	4 421 140	4 424 524	4 424 524	4 424 524	4 425 000
DCRTP (comptabilisée au chapitre 74)	2 327 171	2 327 171	2 321 037	2 317 754	2 317 754	2 317 754
Etat Compensation CET (comptabilisée au chapitre 74)					4 325 688	4 420 000
Sous total Compensation	6 753 063	6 748 311	6 745 561	6 742 278	11 067 966	11 162 754
Fiscalité Directe Locale	25 936 222	25 511 311	27 391 884	26 551 025	27 163 864	25 863 808

**Chapitre 74 – Dotations et participations :** La baisse des bases de CFE pour les entreprises industrielles ayant été partiellement compensées par l'Etat, le chapitre est en hausse, la fiscalité précédemment inscrite au chapitre 73 devient une compensation au chapitre 74.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :** Le niveau de loyers encaissés par la Communauté de Communes est prévu à l'identique.

### 3.2.6 Fiscalité

#### Taux votés en 2021 :

Taxe foncière sur le non bâti	1,45%
Taxe foncière sur le bâti	0,00%
Cotisation foncière des entreprises	34,89%

Sur le territoire Rhône Lez Provence, ce sont plus de 45% des acteurs économiques qui cotisent sur les bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Par délibération en date du 29/09/2015, le Conseil Communautaire avait, en effet, fixé ces bases minimum à des niveaux extrêmement bas afin d'alléger la pression fiscale qui peut s'exercer notamment sur les petites et moyennes entreprises.

Le territoire est marqué par une fiscalité reposant majoritairement sur une économie à la fois industrielle et à forte valeur ajoutée.

En conséquence, les décisions gouvernementales de diminuer de moitié les bases fiscales des entreprises industrielles puis de diviser par deux le taux de Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises impactent très fortement les recettes de la CCRLP.

Pour l'heure, aucune compensation n'est prévue concernant les pertes sur CVAE, ce qui pourrait amener la CCRLP à réfléchir sur une modification de la fiscalité.

Ces taux demeureront inchangés en 2022.

#### Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2021 :

Zone 1 : Bollène Centre	12%
Zone 2 : Bollène hors centre	9,94%
Zone 3 : Lamotte du Rhône	4,40%
Zone 4 : Lapalud Centre	10,16%
Zone 5 : Lapalud Hors Centre	5,05%
Zone 6 : Mondragon et Mornas	8,50%

Les taux de TEOM seront réévalués en 2022 pour prendre en compte l'importante évolution des coûts liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

### 3.2.7 Gestion de la Dette

Comme mentionné précédemment, durant l'exercice 2018, suite à la dissolution du SI des Dignes (délibérations du 18 septembre 2018) la Communauté de Communes s'était vue transférer un emprunt auprès du Crédit Agricole.

Durant l'exercice 2019, suite aux transferts de compétence mentionnés précédemment, quatre emprunts ont été transférés à la Communauté de Communes.

Deux emprunts ont été contractés en 2021.

La dette en cours se récapitule ainsi :

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2022	CAPITAL	INTERET	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2022	TYPE ECHEANCE
CREDIT AGRICOLE	SI DES DIGUES	FIXE 3,53%	113 497,92	12 525,50	4 006,48	100 972,42	ANNUELLE
CREDIT AGRICOLE	Centre périscolaire Lou Pichou - Momas	FIXE 1,92%	375 288,68	23 125,98	7 039,70	352 162,70	TRIM
CAISSE D'EPARGNE	Réhabilitation extension Ecole du Parc - Lapalud	FIXE 2,55%	116 058,47	13 253,76	2 875,54	102 804,71	SEM
CAISSE DES DEPOTS	Centre périscolaire Lou Pichou - Momas	FIXE 1,38%	190 856,68	11 755,93	2 559,95	179 100,75	TRIM
CAISSE DES DEPOTS	Centre périscolaire Lou Pichou - Momas	livret A +1%1.50%	189 334,54	11 585,36	3 208,06	177 749,18	TRIM
CAF	Equipement espace jeunes de Momas	0%	4 000,00	1 000,00	-	3 000,00	ANNUELLE
BANQUE POSTALE	INTER VAL	FIXE 0,91%	<i>1 750 000,00</i>	52 500,00	13 060,28	<i>1 697 500,00</i>	TRIM
BANQUE POSTALE	INVESTISSEMENTS 2021	FIXE 0,85%	<i>1 550 000,00</i>	58 125,00	10 779,71	<i>1 491 875,00</i>	TRIM
		TOTAL	4 289 036,29	183 871,53	43 529,72	4 105 164,76	

Les sommes indiquées en italique n'étaient règlementairement pas existantes au 01/01/2022 mais ont été reportées sur ce tableau pour une meilleure compréhension.

### 3.2.8 Programmation des Investissements

	BP 2022
AP/CP FIBRE	603 040
AP/CP FONDS DE CONCOURS	1 500 000
AP/CP MAISON DU TERROIR	1 000 000
AP/CP M@NUFATURE	1 300 000
GEMAPI	980 000
DEV ECO	20 000
RESTAURATION COLLECTIVE	200 000
ECOLES	1 350 000
VOIRIES	200 000
AIE	100 000
ZA SIGNALÉTIQUE	10 000
CUISINE CENTRALE	30 000
OM	150 000
STATION PHYTO BOLLENE	450 000
OUTILLAGE	30 000
ILE VIEILLE	40 000
BATIMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	1 100 000
TRAVAUX RES'IN	150 000
<b>TOTAL</b>	<b>9 213 040,00</b>

Ces dépenses compléteront celles déjà engagées par les restes à réaliser soit 1.8M€.

Afin de réaliser la programmation d'investissement planifiée en 2022, la collectivité pourrait avoir recours à des financements externes après avoir sollicité les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires institutionnels.

Ainsi, dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l'Etat, des subventions ont d'ores et déjà été sollicitées notamment pour les travaux à réaliser sur les bâtiments sportifs.

Le FCTVA sur les dépenses nouvelles et les restes à réaliser est estimé à 1.7M€

Les dépenses et recettes retracées précédemment se récapitulent ainsi :

Recettes de fonctionnement 2022	29 962
Dépenses de fonctionnement 2022	28 495
Résultat de fonctionnement 2022	1 467
<i>Report excédent fonctionnement 2021</i>	<i>2 153</i>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>3 620</b>

Recettes d'investissement 2022	1 770
Dépenses d'investissement 2022	-9 213
<i>Report déficit investissement 2021</i>	<i>- 1 319</i>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 8 762</b>

En conséquence, une fois les dépenses d'ordre, les résultats issus des Comptes Administratifs 2021 reportés et les restes à réaliser intégrés, il est raisonnable d'estimer le besoin en financements externes à environ 1.5 M€ (comprenant l'intégration du résultat de la clôture du résultat du budget annexe ZAND).

Conformément au tableau ci-avant, la dette en capital au 31/12/2022 sera de : 4 105 164.76 €.

La capacité de désendettement de la CCRLP, même si elle recourait à ces 1.5M€ d'emprunt serait de 4 ans et 6 mois soit une situation financière très satisfaisante

Seuils : ratio de désendettement		
1	De 0 à 5 ans	Situation financière très satisfaisante
2	De 5 à 10 ans	Situation financière satisfaisante
3	De 10 ans à 15 ans	Zone d'alerte
4	Plus de 15 ans	Situation financière très contrainte

Certains des travaux mentionnés ci-avant dans la programmation d'investissement pour 2022 font l'objet d'une gestion par Autorisation de Programme et Crédits de Paiement détaillée dans les délibérations du Conseil Communautaire D2018-61 du 5 avril 2018, D 2018-134 du 18 septembre 2018, D 2019-60 du 9 avril 2019, D 2020\_24 du 03 mars 2020, D2020\_133 du 10 novembre 2020 et D2021\_69 du 13 avril 2021.

Il n'est pas à ce jour prévu de créer de nouvelle Autorisation de Programme pour l'exercice 2022, mais seulement de modifier les AP/CP existantes pour les adapter à la conjoncture.

### 3.3 Budget Annexe du SPANC

L'année 2021 ayant retracé le rattrapage des contrôles qui n'avaient pas pu avoir lieu en 2020, les prévisions pour 2022 reviennent à un niveau plus habituel.

La prévision est donc suivante :

	2021
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	24 447.99
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 000
<b>Total Dépenses</b>	<b>25 447.99</b>
Chapitre 70 – Produits du service	15 000
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	1 000
Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté	9 447.99
<b>Total Recettes</b>	<b>25 447.99</b>

### 3.4 Budget Annexe de la Croisière Sud

L'année 2021 ayant porté d'importants travaux et un emprunt, l'année 2022 devrait retracer à la fois :

- La fin comptable et règlementaire des travaux d'aménagement (100K€),
- La cession des premiers lots aménagés (1M€).

La dette souscrite en 2021 se résume ainsi :

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2022	CAPITAL	INTERET	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2022	TYPE ECHEANCE
CAISSE DES DEPOTS	AMENAGEMENT LA CROISIERE	LIVRET A +0,80%	1 500 000,00	-	24 966,14	1 500 000,00	TRIM

Le coût global de l'opération d'aménagement a été respecté à 3M€. Les lots sont en bonne voie de commercialisation (actes en cours).

### 3.5 Budget Annexe La Clastre

Durant l'exercice 2022, ce budget retracera la fin des travaux d'aménagement nécessaires à sa commercialisation (100K€) ainsi que la comptabilisation des ventes des premières parcelles aménagées (190 K€).

### 3.6 Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC

Durant l'exercice 2022, ce budget retracera la poursuite des acquisitions foncières auprès des particuliers ainsi que les cessations des baux ruraux inhérentes.

Des aménagements de voirie nécessaires à l'accès de la zone pouvant être réalisés en 2022, des inscriptions budgétaires de travaux sont prévues à hauteur de 2.2 M€ si le portage du projet devait relever de ce budget annexe.

La dette souscrite en 2021 se résume ainsi :

ORGANISME	DESIGNATION	TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2022	CAPITAL	INTERET	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2022	TYPE ECHEANCE
CAISSE D'EPARGNE	ACQUISITIONS PARCELLES	0,68	3 000 000,00	-	20 400,00	3 000 000,00	ANNUELLE

### 3.7 Budget Annexe de l'Office du Tourisme

#### Budget Annexe de l'Office du Tourisme – Estimation budget

	2022
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	90 000
Chapitre 012 – Dépenses de Personnel	150 000
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	4 500
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	7 500
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	6 800
002 – Fonctionnement reporté	22 607
<b>Total Dépenses</b>	<b>281 407</b>
Chapitre 70 – Produits du service	1 000
Chapitre 73 – Impôts et Taxes	85 407
Chapitre 74 – Dotations et Participations	195 000
Chapitre 77 – Produits Exceptionnels	0
<b>Total Recettes</b>	<b>281 407</b>

La subvention d'équilibre de ce budget annexe est estimée à 195 000 € pour 2022.

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>47 215.11</b>
<b>Recettes d'investissement (FC TVA + 001)</b>	<b>47 215.11</b>

### 3.8 Budget Annexe du Pôle Médical

La Communauté de Communes Rhône Lez Provence a décidé par délibération du Conseil Communautaire n° 10 du 19 décembre 2017 de créer un Pôle Médical et de retracer sa comptabilité au travers d'un budget annexe.

Le budget 2022 se présenterait ainsi :

	2022
Chapitre 011 – Dépenses à caractère général	296 900
Chapitre 012 – Dépenses de Personnel	45 000
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	4 010
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 000
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	10 000
<b>Total Dépenses</b>	<b>356 910</b>
Chapitre 70 – Produits du service	
Chapitre 74 – Dotations et Participations	200 000.00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion	152 230.57
002 – Excédent de fonctionnement reporté	4 679.43
<b>Total Recettes</b>	<b>356 910</b>

La dotation aux amortissements conjuguée au report de l'année 2021 permet de prévoir une dépense d'investissement total de 20 445.37 € financés par les fonds propres de ce budget.

La subvention d'équilibre de ce budget annexe est estimée à 200 000 € pour 2022.

Informations relatives aux éléments de rémunération

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Communauté de Communes Rhône lez Provence comptait 141 agents répartis comme il suit :

	1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>Agents de droit privé</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
dont d'Accompagnement l'Emploi (CAE) Contrat dans	1	1	3	1
<b>Agents de Droit Public</b>	<b>138</b>	<b>143</b>	<b>136</b>	<b>140</b>
dont Agents Contractuels	17	15	11	13
dont Agents Titulaire	121	128	125	127
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>146</b>	<b>139</b>	<b>141</b>

	1 <sup>er</sup> janvier 2019		1 <sup>er</sup> janvier 2020		1 <sup>er</sup> janvier 2021		1 <sup>er</sup> janvier 2022	
Cadre A	5	4%	5	3%	4	3%	5	3.5%
Cadre B	27	19%	23	16%	24	18%	22	15.5%
Cadre C	107	77%	115	81%	107	79%	112	81%
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>100%</b>	<b>143</b>	<b>100%</b>	<b>135</b>	<b>100%</b>	<b>139</b>	<b>100%</b>

	1 <sup>er</sup> janvier 2019		1 <sup>er</sup> janvier 2020		1 <sup>er</sup> janvier 2021		1 <sup>er</sup> janvier 2022	
Filière adm.	30	22%	37	26%	33	25%	35	26%
Filière tech.	91	65%	92	64%	87	65%	89	64%
Filière anim.	5	4%	7	5%	7	5%	7	4%
Filière cult.	6	4%	3	2%	2	1%	3	2.5%
Filière sport.	7	5%	4	3%	6	4%	5	3.5%
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>100%</b>	<b>143</b>	<b>100%</b>	<b>135</b>	<b>100%</b>	<b>139</b>	<b>100 %</b>

	1 <sup>er</sup> janvier 2019		1 <sup>er</sup> janvier 2020		1 <sup>er</sup> janvier 2021		1 <sup>er</sup> janvier 2022	
Temps complet	105	76%	110	77%	100	74%	102	73%
Temps non-complet	32	23%	28	20%	27	20%	28	20%
Temps partiel (de droit et sur autorisation)	2	1%	5	3%	6	4%	4	3%
Disponibilité/Détachement					3	2%	7	4%
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>100%</b>	<b>143</b>	<b>100%</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>

	2018	2019	2020	2021
<b>Rémunération des Agents Titulaires</b>	<b>2 577 967.25</b>	<b>3 045 616.08</b>	<b>3 142 398.99</b>	<b>2 936 840.93</b>
Traitements	2 028 073.22	2 449 883.36	2 546 822.12	2 407 377.51
NBI et SFT	48 916.60	47 194.81	47 740	42 799.18
Régime Indemnitaire	500 977.43	548 537.91	547 836.87	486 664.24
<b>Rémunération des Agents Contractuels</b>	<b>470 379.61</b>	<b>784 607.09</b>	<b>795 911.81</b>	<b>834 067.02</b>
Traitements	468 497.49	771 396.64	749 488.54	787 597.04
Emplois d'insertion	0	13 210.45	46 423.27	46 469.98
Apprentis	1 882.12			
<b>TOTAL</b>	<b>3 048 346.86</b>	<b>3 830 213.17</b>	<b>3 938 310.80</b>	<b>3 770 907.95</b>

La durée de travail effective de travail au sein de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence est de 35 heures hebdomadaire.